

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE BOURGHELLES	PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2023
--	--

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2023
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 19 Présents : 17
Date de la convocation
07/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

Présents : Franck SARRE, Sophie FENOT, Christelle DESCAMPS, Alain DUTHOIT, Valérie DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Thierry HERMAN, Catherine GERARD, Damien LEZAIRE, Doriane WYTS, Michel VERHAEGHE, Isabelle DELEVOYE, Hervé ZEIGHHEM, Céline BORDIER, Jean-Luc DELPORTE, Marion CUVELIER, Stéphanie SERGENT

Absents : Lionel TREHAUT, Laurent DESQUIENS

Secrétaire de séance : Damien LEZAIRE

Arrivée de Stéphanie SERGENT à 19h24

Arrivée de Marion CUVELIER à 19h42

Arrivée de Thierry HERMAN à 19h48

Arrivée de Emilie DUHAMEL à 19h55

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil du 09/06/2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Passage à la comptabilité M57

Dans un souci de simplification de la gestion des collectivités locales, le référentiel budgétaire et comptable M57, remplacera au 1^{er} janvier 2024 les autres référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales (à l'exclusion de la M4 et M22) et notamment la nomenclature M14, actuellement applicable par les communes.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé au conseil d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 pour le budget principal et budgets annexes à compter du 1^{er} janvier 2024. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

3. Décision modificative section investissement

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour pallier un manque de crédits suite à une charge exceptionnelle.

Les écritures suivantes sont donc nécessaires :

Désignation	Débit	Crédit
Dépenses Investissement		
Chapitre 114 – Opération d'équipement n°114	802,44 €	
Chapitre 121 – Opération d'équipement n°121		682,49 €
Chapitre 123 – Opération d'équipement n°123		119,95 €

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'apporter au Budget Primitif 2023 les modifications ci-dessus.

4. Résultat appel d'offres travaux aménagements rue Doumer plus une partie de la rue Poincaré et fin rue Albert 1^{er}

Arrivée de Stéphanie SERGENT à 19h24

Arrivée de Marion CUVELIER à 19h42

M. le Maire rappelle que des études avaient été menées pour poursuivre notre démarche de requalification des voiries des rues Paul DOUMER et de la fin de la rue ALBERT 1^{er}. Ces dépenses avaient été inscrites au budget d'investissement 2023. Un appel d'offres avait été lancé début juillet pour une remise des offres le 1^{er} août. Quatre entreprises avaient réuni des données, suite à l'analyse des offres, c'est l'entreprise AMBIANCES TP de Herlies qui a remis l'offre la mieux-disante pour un montant de marché de 572 225,70 € HT soit 686 670,84 € TTC. Il précise que cette remise de prix est inférieure à l'estimation et au budget prévu. Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition d'attribuer le marché à l'entreprise AMBIANCES TP et autorise M. le Maire à signer le marché avec cette entreprise.

5. Démission d'un adjoint : Entrée d'un conseiller suppléant dans le conseil municipal

M. le Maire expose que suite à la démission de Monsieur Philippe ALLAERT, et compte tenu du dispositif réglementaire conformément à l'article L5211-6 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), Madame Stéphanie SERGENT devient automatiquement conseillère municipale à partir du 13 septembre 2023.

6. Élection d'un adjoint ou de deux délégués

Arrivée de Thierry HERMAN à 19h48

Monsieur le Maire explique que la commune disposait à ce jour de quatre adjoints et que suite à la démission du second adjoint, le Conseil municipal peut choisir entre les propositions suivantes :

- élire un nouvel adjoint au poste vacant de 2^{ème} adjoint,
- élire deux conseillers délégués

M. Delporte s'est porté candidat pour le poste de conseiller délégué et Michel VERHAEGHE pour le poste d'agent. Compte tenu du fait que le nombre de conseillers délégués n'est pas de 2, Monsieur le maire propose de maintenir le nombre d'adjoints à 4 et d'élire un nouvel adjoint.

Suite au vote Monsieur Michel VERHAEGHE obtient 14 voix pour et 2 abstentions (Catherine GERARD ; Jean-Luc DELPORTE) est déclaré élu au rang de 2^{ème} adjoint.

7. Tableau des effectifs et horaires, fermetures de postes

Arrivée de Emilie DUHAMEL à 19h55

M. le Maire fait état de la situation des effectifs salariaux de la commune.

Il précise la suppression de différents postes :

- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à la suite d'une mutation dans une autre collectivité,
- 2 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe suite à un départ en retraite et une mise en disponibilité,
- 1 poste adjoint d'animation 2^{ème} classe suite à un départ à la retraite.

À partir des éléments ci-dessus, il demande au Conseil Municipal de valider le tableau des effectifs. D'autre part, les postes supprimés feront l'objet d'un examen par le CST (Comité Social Territorial).

À la suite de la mutation de notre secrétaire de mairie, un appel à candidature avait été lancé. Après examens des candidatures, aucun candidat ne présentait les qualifications requises pour occuper le poste.

Dans ce contexte, le poste a été ouvert à un dispositif contractuel.

8. Remboursement d'un acompte pour la réservation de la salle Nouveaux suite à une annulation

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une personne ayant réservé la salle Nouveaux le 29/10/2023, s'est désistée suite à un problème de santé. Elle demande l'annulation de cette location et souhaite le remboursement de l'acompte d'un montant de 100 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'annulation de cette location et le remboursement de l'acompte à hauteur de 100 €.

9. Investissement machine de nettoyage du cimetière

M. le Maire explique que suite à l'arrêt de l'usage des pesticides, le cimetière nécessite un entretien plus régulier et plus difficile. Des moyens d'entretiens mécaniques ont été recherchés et des essais réalisés avec différents matériels. Une machine tractée permettant à la fois le désherbage du cimetière et des caniveaux a été retenue. Il est proposé au conseil municipal d'effectuer cet achat pour un montant de 21 279 € TTC et de réaliser le paiement par l'intermédiaire d'un crédit auprès de la BNP Paribas.

Le conseil municipal par 15 voix et 2 abstentions (Sophie FENOT ; Marion CUVELIER) accepte cet investissement et autorise le Maire à effectuer la démarche pour son financement par un crédit de 3 ans.

10. Adhésion au SIDEN-SIAN

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (Thierry HERMAN), accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Avelin et Iwuy pour le département du Nord et Enquin-lez-Guinegatte et Tortequesne pour le département du Pas-de-Calais avec transfert de compétence défense extérieure contre l'incendie.

11. Extinction nocturne de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et de la préservation de la biodiversité. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction de l'éclairage nocturne sur l'ensemble de la commune de 23h00 à 5h30.

De plus, les armoires électriques qui commandent l'allumage et l'extinction de l'éclairage public sont équipées des horloges astronomiques. Il est noté que durant les nuits les plus courtes, l'extinction nocturne entraînera un allumage très bref avant la coupure nocturne puis un second allumage bref avant l'extinction matinale. Par conséquent, il est proposé une coupure totale du 1^{er} juin au 15 août.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Que l'éclairage public sera éteint la nuit de 23h00 à 5h30 sur l'ensemble de la commune.
- Que l'éclairage public ne sera pas allumé la nuit du 1^{er} juin au 15 août.

Le secrétaire de séance

Damien LEZAIRE

Le Maire,

Franck SARRE

